

Le retour des prédateurs

C'est la rentrée sociale et, déjà, les grands prédateurs sont de retour. Ils se répandent dans les médias en ne cachant ni leurs projets immédiats ni leur conception de la société à long terme. A l'université d'été du MEDEF, Gattaz a donné le la. Depuis, économistes médiatiques, journalistes de la presse bien pensante et candidat-e-s plus déclaré-e-s à la présidentielle reprennent le refrain patronal à pleins poumons. Qu'ils se désignent experts non engagés ou se réclament de la droite assumée ou de la gauche prétendue, leur discours est le même. Il faut « moderniser », « changer de paradigme social », « affronter l'entrée dans la société numérique ». Derrière le verbiage idéologique, on trouve les propositions concrètes. Toutes vont dans le même sens : reprendre brutalement tout ce que des décennies de luttes ont permis d'arracher au cours des précédentes décennies.

Florilège non exhaustif de cette vulgate néo libérale : le statut des fonctionnaires est archaïque, supprimons-le. Il y a trop d'emplois publics, remplaçons les par des emplois de droit privé (en particulier pour l'enseignement et les collectivités territoriales). Les retraites sont un fardeau, repoussons l'âge légal, augmentons le nombre d'années nécessaires pour l'obtenir et, quant aux fonctionnaires, alignons leur mode de calcul sur celui des moins bien lotis : les 25 « meilleures années » au lieu des 6 derniers mois. Les CDI sont un frein à l'emploi, remplaçons-les par des contrats de mission ou de projet. La protection sociale est un luxe, à la redistribution préférons la charité. Sociétés et hauts revenus sont pressurés par le fisc, libérons-les de cette contrainte et augmentons de quelques points l'impôt le plus inégalitaire : la TVA... Comme cette purge ne saurait être administrée sans provoquer quelques soubresauts, multiplions les moyens du contrôle social et développons les outils de répression.

Dire qu'ils ne nous ont pas prévenus serait mentir. Chaque jour, ils nous martèlent dans les médias qu'il n'y a pas d'alternative sérieuse à un tel programme. Penser que ces projets ne sont que fantaisies d'idéologues ou qu'il sera possible de tirer, chacun de son côté, son épingle du jeu est illusoire. Depuis 30 ans, ce qu'ils ont annoncé ils le réalisent. Surtout si nous ne leur opposons pas une résistance collective.

Se syndiquer n'est donc pas une option existentielle parmi d'autres mais une absolue nécessité. De ce point de vue, Sud éducation n'est certainement pas le plus mauvais choix.

*Journal réalisé collectivement
par les adhérent-e-s de SUD-Éducation
et imprimé par eux*

Numéro de CPPAP : 0313 S 05109

Directrice de publication : G. VALLOIS

Prix : 2€ Gratuit pour les adhérent-e-s

Abonnement : 20€

SUD-Éducation Hte-Normandie

8 rue de la Savonnerie, 76 000 Rouen

tel 02 35 89 89 83

sudeduc7627@orange.fr

<http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

Sommaire

PAGE 1 : Édito

PAGE 2 : Répression contre la jeunesse et le mouvement ouvrier,

PAGE 3 : Audience à l'IA pour SUD EDUCATION Hte Normandie,

Précaires en CDD,

PAGE 4 : La rentrée dans les Lycées, Fin du management agressif à Branly,

PAGE 5 : Mise en

sûreté ou tout sécuritaire, Les manuels scolaires,

PAGE 6 : Laïcité,

Permanences.



De quoi la répression contre le mouvement ouvrier et la jeunesse est-elle le nom ?

L'ampleur de la régression sociale en cours et à venir se lit à la violence de la répression qui a marqué tous ces derniers mois. Il faut remonter à la guerre d'Algérie pour trouver un tel niveau de répression. Elle ne se fait pas dans le cadre d'une guerre coloniale mais dans celui d'une guerre sociale contre le monde du travail et toutes les libertés qui lui sont liées. L'état d'urgence qu'accompagne le 49.3 amorce par sa durée la fin de l'état de droit : 32 militants sont déjà condamnés à la prison ferme pour des manifestations ce printemps, d'autres vont être encore interpellés au cours des manifestations à venir, des centaines de procès sont en cours, plusieurs dizaines de manifestant-e-s ont été gravement blessé-e-s par la police (un militant de Sud Santé Sociaux a perdu un œil jeudi 15 septembre lors de la manifestation parisienne après avoir reçu un éclat de grenade de désencerclement, une arme de guerre !). Le droit de manifester est mis en cause et de très nombreux militants syndicalistes se font licencier. Voilà le monde de la loi Travail qui se profile !

Cette évolution ne se fait pas sans de nombreuses résistances sociales, sur le terrain économique, écologique ou des migrants. Ces luttes ont longtemps été dispersées, jusqu'au mouvement contre la loi Travail de ce printemps qui a réussi un premier pas dans la recherche d'une unification. Après toutes les mesures anti-ouvrières et liberticides prises par un gouvernement « socialiste » et les résistances dispersées, on a assisté ce printemps à une progression de la conscience de lutte de classe de bien des militant-e-s et aussi dans une nouvelle génération de jeunes à qui on détruit l'avenir et qui sont confrontés aux violences policières. Avec les poursuites à Air France et celles

des dockers du Havre, la condamnation à la prison ferme des 8 de Goodyear illustre de façon emblématique le futur de ceux qui voudraient relever la tête.



5 bonnes raisons d'adhérer à SUD éducation

1. Un syndicat solidaire

Précarité, libertés publiques, droits des femmes, discriminations de genre, racisme, sans-papiers, La Poste, le Rail, OGM, recherche, culture, services publics, etc., toutes nos luttes doivent converger, dans le public et le privé. Notre Union syndicale Solidaires y contribue activement (elle regroupe les syndicats SUD et d'autres syndicats de différents secteurs professionnels du public et du privé). Partout, la solidarité doit l'emporter sur la concurrence et la recherche du profit.

2. Un syndicat unitaire et intercatégoriel

Parce que sectoriser les luttes et éparpiller les revendications revient à faire le jeu des pouvoirs, nous sommes un syndicat résolument intercatégoriel : un seul syndicat pour tous les personnels de l'Éducation nationale, tous métiers confondus, de la maternelle à l'université, sans condition ni de statut ni de grade, titulaire ou non. SUD éducation prône l'unité d'action du front syndical, tout en portant ses propres orientations pour faire vivre le débat démocratique et mener les actions nécessaires.

3. Un syndicat démocratique

Nos assemblées générales d'adhérent-e-s fréquentes prennent les décisions l'orientation. Nous pratiquons la rotation des responsabilités. Les collègues qui, pour une durée limitée, ont des heures de décharge syndicale,

travaillent toujours au moins à mi-temps, dans toute la fédération SUD éducation. Avec SUD, pas de bureaucratie, vos élu-e-s et représentant-e-s partagent votre quotidien professionnel. Nous défendons la conduite des mouvements de grèves par les personnels mobilisés et mettons nos moyens au service des luttes.

4. Un syndicat de lutte

SUD éducation refuse le clientélisme et la cogestion. Nous refusons de cautionner les régressions en négociant à la marge les contre-réformes libérales. Les élections (professionnelles ou autres) ne suffiront pas à obtenir les changements radicaux dont l'école et la société ont besoin. Ces changements passent, en particulier, par un mouvement social fort, qui affronte le patronat et le gouvernement, sous le contrôle des grévistes.

5. Un syndicat de transformation sociale

SUD éducation lutte pour les revendications immédiates des personnels (salaires, conditions de travail, protection sociale, etc.) mais aussi pour une rupture avec ce système qui vit de l'inégalité et de la précarité : pour une autre école, une autre société. Nous ne sommes ni nostalgiques d'un passé idéalisé ni pour le statu quo : l'école et la société sont profondément injustes, elles ont besoin de transformations majeures. Pour être efficace, notre syndicalisme ne s'arrête donc pas à la porte des lieux de travail.

Liaison CM2/6^{ème} **(nouvelle circulaire de rentrée)**

Documents préparatoires à l'inspection

Organisation des animations pédagogiques

SUD EDUCATION Hte Normandie était reçu en audience à l'IA début juillet 2016 sur ces trois questions.

Elles revêtent toute leur importance dans un contexte général d'alourdissement des tâches des enseignant-e-s et de flexibilité de leur temps de travail.

Liaison CM2/6^{ème}

La nouvelle circulaire de rentrée introduit une nouveauté de taille : la participation des PE aux conseils de classe des sixièmes et réciproquement la participation des professeurs du second degré aux conseils de cycle des écoles. Si on peut douter de l'efficacité d'une telle proposition quant à la réussite scolaire des élèves, il est une chose certaine : ces réunions se feront sur la base du bénévolat. On voit bien, à raison de trois trimestres et plusieurs sixièmes dans chaque collège, quelle charge cela représentera.

Notre syndicat s'est accordé avec les services de l'IA sur ce point : **le texte de la circulaire de rentrée ne présente aucun caractère d'obligation.**

Il est possible que dans certaines circonscriptions, les IEN fassent pression pour que ces rencontres se tiennent. Nous appelons les collègues à refuser de participer à ces conseils de classes et entrer en contact avec nous si la pression se faisait forte. Le boycott est la seule façon d'éviter qu'elles ne deviennent institutionnelles.

Documents préparatoires à l'inspection

De nombreux IEN demandent, en amont de la visite d'inspection, la production d'un document préparatoire. Remplir 5, 6 ou 7 pages d'un questionnaire dans lequel on peut être amené à faire son autocritique, représente une charge de travail importante, aliénante et totalement inutile. En effet l'IEN a déjà à disposition la plupart des renseignements demandés et c'est son travail que de constater ce qui se fait dans les classes.

Là encore nous appelons les collègues à ne pas produire ces documents. **Aucun collègue n'a jamais été inquiété au sujet de la non production de ce document.** Le boycott collectif portera ses fruits : la demande des IEN s'éteindra d'elle-même.

Organisation des animations pédagogiques

L'an dernier de nombreux collègues se sont plaints d'un manque de précisions au sujet des calendriers proposés : dates imprécises, lieux de réunions annoncés la veille, surprises au sujet de certains parcours m@gistère pour lesquels un présentiel s'avérait nécessaire Il est bien difficile d'organiser sa vie personnelle dans ces conditions, aussi avons-nous redemandé que les calendriers de début d'année proposés par les IEN soient clairs. L'IA adjointe qui nous recevait nous a affirmé qu'elle ferait un rappel aux IEN sur ces questions.

La multiplication des tâches et des réunions en plus du travail pédagogique est souvent vécue comme une souffrance. Résistons aux pressions hiérarchiques et sachons dire non à ce qui ne concerne pas nos obligations de service.



PRECAIRES EN CDD ET SALAIRES : L'ARNAQUE

Quand le CNED embauche, les annonces passent par le BIEP (Bureau Interministériel de l'Emploi Public) . C'est une obligation. Elles sont souvent libellées « recherche salariés catégorie A ». Lorsque les candidat-es muni-es de leur Bac +5 arrivent, on leur dit : « C'est une erreur du BIEP : le salaire est de catégorie C pour commencer. »

Comme quoi pour appâter le chaland et sélectionner des jeunes Bac+5, on fait miroiter un salaire de fonctionnaire catégorie A.

La réalité salariale des CDD est tout autre sur place ! Est-ce bien légal tout cela ?

Lycées ? Circulez, 'y a rien à voir !

Dans les lycées, cette rentrée n'a pas présenté de surprises... On s'attendait à toutes les mauvaises !

- Hausse des effectifs par classe bien sûr, un classique du genre ... Le ministère continue de charger la mule (il n'existe plus de seuil d'ouverture de classe mais le rectorat octroie les moyens au-delà de 36 élèves par classe) avec en prime, le cynisme de certains chefs d'établissement qui cautionnent l'existence de groupes de plus de 40 en enseignement d'exploration en seconde avant de faire éventuellement marche arrière!

- Des dédoublements acquis au prix d'un chantage aux heures sup'. Celles-ci représentent souvent plus de 10% de la DHG et il faut les caser quelque part. Si les collègues les refusent, ils passent pour des mauvais profs qui se moquent des conditions de travail des élèves !

- Des classes remplies au mépris des demandes des élèves : si les groupes d'exploration en SES sont pleins on impose un autre choix (fais PFEG, c'est pareil !)

La course aux plus offrants, aux plus attractifs, manifestation d'une mise en concurrence des établissements qui ne va que s'accroître, soyons-en certains ! Offrir le maximum d'enseignements d'exploration en seconde pour attirer le chaland.. (plus d'une quinzaine) mais au prix d'emplois du temps ubuesques pour les élèves et aussi pour les enseignant-e-s, d'où des conditions de travail dégradées qui pèsent sur les apprentissages en classe.

- Enfin, même si cette liste n'est pas exhaustive, le bizutage du p'tit nouveau, qui n'est pas

toujours un perdreau de l'année... ! Combien de collègues TZR l'ont ressenti en découvrant leur emploi du temps... florilège des reliquats de leurs collègues avec l'indifférence des chefs d'établissement et de l'inspection. SUD Education a, lors de cette rentrée, interpellé l'IPR de SES pour dénoncer cette situation récurrente : des collègues TZR sur plusieurs établissements avec un emploi du temps composé à plus de 80% d'enseignement d'exploration.

Le management agressif, au moins à Branly, c'est fini !



Après des mois de lutte et plus de dix jours de grève de la majorité des personnels du collège, la principale du collège Branly du Grand Quevilly avait été priée en juin par les autorités supérieures de faire ses bagages sans même terminer l'année scolaire. Un quasi remake de l'épisode « Collège Louise Michel à St Etienne du Rouvray » d'il y a quelques années : même actrice principale, même aveuglement des responsables du rectorat... et même scénario de fin... ou presque ! En effet petite touche nouvelle : un dépôt de plainte de la principale pour diffamation contre trois collègues de l'établissement suite à la diffusion d'un tract des grévistes qui rappelait, à juste titre, que la principale en question n'en était pas à son coup d'essai ! Finalement, après plusieurs mois de procédure et de stress énorme pour les trois collègues, l'affaire s'est éteinte le 3 septembre puisque la plaignante n'a finalement pas versé la somme en consignation demandée par la justice afin que l'affaire puisse être réellement jugée. Personne ne connaît les raisons de cette défaillance financière (même si des fins de mois difficiles semblent peu probables...) mais en tout cas, c'est l'immense soulagement du côté des collègues concernés. Ils vont pouvoir tourner la page, enfin !

**Morale de l'histoire : vive la grève et
stop au harcèlement hiérarchique !**



Tomber dans le tout sécuritaire ou assurer la mise en sûreté ?

Le gouvernement a placé cette rentrée sous le signe de la « culture de sécurité commune ». Ainsi, devant les menaces d'attentats, de nouveaux Plans Particuliers de Mise en Sécurité (PPMS) vont être mis en œuvre dans les semaines à venir dans les écoles, les collèges et les lycées.

Depuis l'année dernière, les rédactions et la mise en œuvre des PPMS ont été très variables selon les établissements et les écoles. Les nouvelles mesures du plan attentat-intrusion risquent l'inefficacité si elles sont mises en œuvre dans la précipitation. Il y a fort à parier que cela va contribuer à renforcer un climat déjà très anxieux voire traumatisant pour les élèves et plus largement pour les membres de la communauté éducative.

Nous constatons déjà que les parents se trouvent confrontés à un double problème. Non seulement ils doivent déposer leur enfant dans un lieu potentiellement dangereux mais en plus ils sont suspectés d'être dangereux puisqu'on ne les laisse plus entrer dans l'école.

Pour SUD Education, l'élaboration du protocole PPMS dans les établissements ne peut être improvisée et doit se faire en présence de professionnels habilités. Cela permettra notamment de concilier la fermeture des portes avec le respect des normes de sécurité et la nécessité de fonctionnement d'accueil. Enfin, les personnels de la communauté éducative doivent être formés à la gestion des risques aux niveaux éducatif et psychologique. Suite à l'AG qui s'est tenue sur la circonscription de Sotteville-lès-Rouen, nous proposons ci-dessous un modèle de motion pour les conseils des maîtres dans le 1er degré et les conseils d'administration dans le 2nd degré, instances dans lesquelles sont présentées les PPMS.

Si, pour SUD Education, les personnels doivent effectivement assurer la mise à l'abri des élèves dans la mesure de leurs capacités, cela ne nous empêche pas de constater que les demandes aux personnels sont très souvent contradictoires et servent surtout à une chose : permettre à la hiérarchie de communiquer sur le fait qu'elle essaie de prévenir les risques. Cela ne nous empêche pas non plus de discuter le bien fondé des politiques mises en œuvre, ni de constater que celles-ci s'ac-

compagnent d'une évolution raciste des comportements, de l'exploitation médiatique et politique de l'actualité, de conceptions nauséabondes et à géométrie variable de la laïcité.

Motion

« Le conseil des maîtres/d'administration de l'école.../du collège/du lycée réuni le conscient de la réalité des menaces d'attentats prend acte des nouvelles mesures du plan attentat-intrusion. Ces mesures ne peuvent être mises en œuvre dans la précipitation par les personnels dans les écoles et les établissements, dans un climat anxieux voire traumatisant. Le conseil demande la formation de tous les personnels aux niveaux éducatif et psychologique et la présence d'un professionnel habilité pour l'élaboration du protocole PPMS »

Dicton du jour :

« Manuels scolaires faits dans l'urgence, on peut craindre les conséquences... »

Nous avons déjà évoqué dans un numéro précédent à propos de la réforme des collèges la difficulté des éditeurs à répondre à la folle exigence du ministère de l'Education nationale : réaliser de nouveaux manuels conformes à de nouveaux programmes sur 4 niveaux simultanément ! Nous constatons dès maintenant que, sauf exception, les élèves commencent l'année sans livre dans de nombreuses disciplines. Bientôt peut-être découvrirons-nous dans leur contenu quelques mauvaises surprises ?

Le fait n'est pas exceptionnel, qu'on en juge par la récente découverte d'une enseignante de lycée professionnel dans le manuel de CAP d'histoire-géographie de 2010 de l'éditeur Delagrave que son établissement utilise.

Devant aborder avec ses élèves la démocratisation de l'accès aux grandes écoles, elle a constaté avec stupéfaction que la citation de la secrétaire d'Etat de l'époque Fadela Amara, choisie pour illustrer le propos, était accompagnée d'une source aussi inattendue que paradoxale : *fdesouche.com*, en toutes lettres *Français de Souche*, un site d'extrême-droite, qui a donc été crédité par l'éditeur...

Cette anecdote soulève bien des questions : n'y avait-il donc aucun autre document utilisable ? Comment associer la lutte contre les discriminations avec un site connu pour sa xénophobie ? Les élèves ont-ils le recul nécessaire pour analyser ce document ? Les erreurs des concepteurs de manuels et les éditeurs qui les embauchent sont-elles dues à l'urgence, l'étourderie, l'inconscience, la naïveté, le manque de scrupule, l'inculture politique... ? Payer du personnel pour relire les épreuves éviterait peut-être un certain nombre de coquilles et de choix malencontreux !

LA LAÏCITÉ N'EST PAS UN « TRI SÉLECTIF »

Rappelons que la loi française de 1905 sur la laïcité ordonne « *la séparation de l'Église et de l'État* », imposant ainsi à l'État, ses services publics et ses agents publics la neutralité et le non-affichage d'une conviction religieuse, et que les deniers publics doivent être réservés aux organismes non-confessionnels.

Mais la loi de 1905 garantit aussi la « *liberté de culte, de croyance ou de non-croyance* » dans l'espace privé évidemment, mais également dans l'espace public commun (rues, plages, campagnes, commerces, lieux de culture, ...). En aucun cas la loi sur la laïcité n'impose la discrétion vestimentaire dans l'espace public, ni ne restreint, comme l'a rappelé le Conseil d'État sur plainte de la Ligue des Droits de l'Homme, la liberté individuelle.

Cependant, ce n'est pas un hasard si on entend ces derniers temps des politiques et des ecclésiastes, relayés par des médias complaisants ou ignares, détourner et retourner la « *laïcité, valeur nationale de la république* » à des fins qui de division, qui de stigmatisation, qui d'œcuménisme, qui de promotion de sa religion... Ceux/celles-là mêmes qui se disent heurté-es par l'ostentation de certaines musulmanes et rêvent de leur imposer la discrétion, au nom d'un intégrisme laïque opportuniste, ne pourraient pas s'offusquer à la vue d'une juive orthodoxe se baignant pourtant couverte de la tête aux pieds sous peine d'être taxé-es d'antisémitisme (aïe aïe aïe), ou d'une religieuse catholique qui ne laisserait rien paraître de son corps sous peine de se fâcher avec l'autre moitié du monde... Ils pratiquent désormais la LDD (Laïcité Développement Durable) : « *Alors triions ! Les juifs, on garde ; les chrétiens, on garde ; les bouddhistes, mouais ça peut servir ; les musulmans, je trie = les discret-es, passe encore, mais les visibles, là ça non, on vire !* »

En même temps, aucun son ne s'élève du côté des prétendu-es défenseur-es de la laïcité, quant aux millions d'euros d'argent public dévolus sans vergogne à l'enseignement privé

confessionnel. Point de véhémentes protestations ni vibrants appels au « respect de la laïcité » non plus lorsque, ce même été, les médias nous ont rebattu les oreilles avec les JMJ, les interventions du pape, ou les célébrations catholiques de la mi-août à Lourdes.

La laïcité, (la vraie, pas la récupérée), ce n'est pas non plus, à l'inverse, la promulgation de l'athéisme ou de l'anticléricisme. La liberté de culte, c'est aussi la liberté de ne pas croire, et là non plus l'État n'a pas à se faire ni le promoteur de l'un, ni le pourfendeur de l'autre. Qu'on ne s'y trompe pas, les dictateurs de DAESH veulent imposer une forme intégriste et exclusive de la pratique de l'Islam pour asseoir leurs intérêts et leur pouvoir.

Mais ce n'est certainement pas par la stigmatisation des Musulman-es et la réduction des libertés qu'on fera reculer DAESH.

Seuls des choix de société qui instaurent la répartition des richesses, le retour à la dignité avec un logement pour tous, des services publics forts et efficaces, le partage du travail, des moyens de subsistance satisfaisants pour les travailleurs-euses, les retraité-es et les jeunes, seuls ces choix et leur pérennité réduiront à néant les velléités de domination par le dogme libéral et marchand, ou par le dogme religieux.

ETAT D'URGENCE



**LIBERTE
MENACEE**

SUD Éducation 76-27 appelle au respect de la laïcité telle qu'exprimée dans la loi française de 1905, au respect des libertés individuelles, et surtout à l'arrêt du détournement de fonds publics au bénéfice d'établissements d'enseignement religieux et à la rétrocession de ces fonds au profit d'une Éducation nationale, publique et laïque.

PERMANENCES DE SUD-ÉDUCATION HAUTE-NORMANDIE

Email: sudeduc7627@orange.fr **Sur la toile :** <http://www.sud-education-hautenormandie.org/>

ROUEN :

8, rue de la Savonnerie → Mercredi : 9H00-12H00
Tel /fax : 02 35 63 20 05 → **Jeudi : 9H00-16H30**
mobile 06 68 63 20 05 → **Vendredi : 9H00-16H30**

LE HAVRE : 119 Cours de la République
(Maison des syndicats) Tel : 02 32 92 18 85

DIEPPE : Maison des associations, rue Notre Dame,
solidairesdieppe@gmail.com

EVREUX : 2 Rue P. Mendès France